

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PROJET ET FICHE SIGNALÉTIQUES SUR
LES POLITIQUES DE SAUVEGARDE (PID/ISDS)**

Phase d'évaluation préalable

Rapport n° : PIDISDSA20833

Date de préparation/mise à jour : 21 mars 2017

A. INFORMATIONS DE BASE

A. Données de base sur le projet

Pays :	Djibouti	N° d'identification du projet :	P158505
		ID du projet initial :	
Intitulé du projet :	Djibouti : Programme d'électrification durable (P158505)		
Région :	MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD		
Date estimative de l'évaluation	20 mars 2017	Date estimative de la présentation au Conseil	5 juin 2017
Pôle d'expertise (principal) :	Énergie et industries extractives	Instrument de prêt :	Financement d'un projet d'investissement
Emprunteur(s)	Ministère de l'Économie et des Finances		
Organisme d'exécution	Électricité de Djibouti		
Financement (en USD millions)			
Source de financement			Montant
EMPRUNTEUR/BÉNÉFICIAIRE			4,85
Association internationale de développement (IDA)			23,30
Déficit de financement			0,00
Coût total du projet			28,15
Catégorie environnementale	B - Évaluation partielle		
Décision			
Autre décision (le cas échéant)			
S'agit-il d'un projet réplique ?	Oui		
S'agit-il d'un projet transféré ? (ne sera pas divulgué)	Oui		

B. Introduction et contexte

Contexte du pays

Situé dans la Corne de l'Afrique, Djibouti est un petit pays à faible revenu confronté à de multiples problèmes de développement et comptant parmi les pays les moins avancés du monde. Il couvre une superficie de 23 200 kilomètres carrés (s'étendant sur 150 km du nord au sud) et compte 888 000 habitants. Les projets à forte intensité de capital, les emprunts étrangers et la rente provenant de l'exploitation portuaire et des bases militaires étrangères stimulent la croissance économique du pays, mais ne contribuent pas à créer suffisamment d'emplois. Le taux de chômage est estimé à 48 % au niveau national et à plus de 70 % chez les jeunes. Les deux tiers de la population de Djibouti vivent dans des zones urbaines, principalement dans la capitale.

Malgré les taux élevés de croissance économique enregistrés au cours de la décennie écoulée, la pauvreté et le chômage se généralisent à des niveaux élevés. Les données gouvernementales remontant à 2013 indiquent que plus d'un cinquième de la population vit dans l'extrême pauvreté et ne peut subvenir à ses besoins alimentaires de base. Ce problème se pose avec une acuité particulière dans les régions occidentales de Dikhil et d'Ali Sabieh, où plus de 75 % des habitants vivent dans un grand dénuement. Lorsque, dans les calculs des niveaux de pauvreté, l'on intègre les besoins alimentaires et non alimentaires, on obtient des taux de pauvreté moyens estimés à 40,7 % au niveau national et à 62,5 % dans les campagnes. Ces résultats correspondent aux faibles progrès accomplis sur le plan de l'inclusion sociale et à l'absence de mesures visant à gommer les disparités régionales.

En dépit de la forte croissance, les taux de pauvreté élevés trahissent l'effet ralentisseur des fortes inégalités dans la consommation des ménages. Il ressort d'une étude gouvernementale réalisée en 2013 que l'indice de Gini se situerait à 0,44, soit une légère augmentation par rapport aux 0,40 de 2002. Les inégalités sont plus prononcées à Djibouti que dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (0,414 en moyenne sur la période 2005 -2012). On observe dans le pays de grandes disparités dans les niveaux de vie, les ménages des 20 % les plus riches de la population dépensant en moyenne plus de huit fois ce que dépensent les ménages faisant partie des 40 % les plus pauvres. Les données sur la pauvreté des ménages faisant défaut, il n'est pas encore possible de suivre les revenus de ces 40 % des ménages les plus démunis et donc de cerner les progrès accomplis par Djibouti dans la promotion d'une prospérité partagée.

L'État djiboutien a adopté une stratégie ambitieuse inscrite dans le long terme, qui vise à stimuler la croissance économique, créer des emplois et lutter contre la pauvreté. Les objectifs sont de ramener le taux de chômage à 10 %, de réduire la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'un tiers, et de fournir l'accès aux services de base, tels que l'électricité et l'eau, à toute la population d'ici 2035. Dans un premier temps, l'accroissement des investissements publics dans la modernisation et le renforcement des infrastructures et des services énergétiques devrait constituer l'un des principaux moteurs de la croissance économique. Ensuite, la mise à niveau d'infrastructures cruciales et l'amélioration du climat des affaires devraient entraîner un accroissement des investissements du secteur privé national et international.

En octobre 2016, l'État djiboutien a annoncé un programme d'aménagement de logements sociaux pour les pauvres. Ce programme est la pierre angulaire de l'initiative « Djibouti, zéro bidonville » du président de la République. Vingt-mille appartements et maisons à caractère social seront construits dans le cadre de ce programme visant à éliminer les bidonvilles dans la capitale. Les travaux de construction de 400 de ces unités sont déjà en cours. L'idée c'est de renforcer la résilience des populations urbaines vulnérables et de leur assurer un logement décent répondant aux exigences minimales de qualité et de sécurité. L'objectif concernant ces nouvelles constructions est de satisfaire 2 000 demandes à caractère social

chaque année. La région de Nassib (40 hectares) dans le sud de Balbala a été retenue pour la mise en œuvre de ce programme. Le projet SEP vise à fournir un accès supplémentaire à l'électricité à Balbala, y compris la région de Nassib, ainsi que l'accès à l'électricité aux ménages les plus pauvres du sud du pays.

Contexte sectoriel et institutionnel

Le secteur énergétique de Djibouti connaît des mutations rapides dans un pays qui passe de l'enclavement et de la dépendance à l'égard de produits pétroliers importés à un qui est interconnecté et a accès à des ressources de base étrangères (hydroélectriques) et intérieures (géothermiques) à un coût abordable. Cette transformation sectorielle ouvre la voie à l'élargissement de l'accès à l'électricité aux couches les plus pauvres de la population. Ces dernières années, le pays a investi 14 milliards de dollars dans des projets d'infrastructure de grande envergure dans le but de devenir un pôle commercial régional. La fourniture d'une énergie abordable est nécessaire pour soutenir ces investissements et promouvoir encore plus la croissance économique. Djibouti importe actuellement de l'énergie hydroélectrique à coût abordable d'Éthiopie, même si la fourniture ne fait pas l'objet d'une garantie ferme. Cet approvisionnement couvre 70 % des besoins du pays. Pour bénéficier d'une plus grande indépendance énergétique, l'État djiboutien est à l'avant-garde de la mise en valeur des énergies renouvelables sur le plan intérieur, à savoir le solaire, l'éolien et le géothermique, afin d'atteindre ses objectifs ambitieux et de réaliser sa transition vers un avenir énergétique durable. Pour faire en sorte que la transformation du secteur énergétique profite à toutes les couches de la population, les plus pauvres y compris, l'extension du réseau de distribution de l'électricité a été érigée en priorité nationale.

Le secteur de l'électricité s'articule autour d'EDD (« Électricité de Djibouti »), la société nationale d'électricité, placée sous la tutelle du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). EDD compte environ 52 000 clients et exerce un monopole sur le transport et la distribution de l'électricité. Elle réalise chaque année entre 1 500 et 2 000 nouveaux branchements. La société offre à ses clients la possibilité de régler les frais de branchement par versements échelonnés sur douze mois intégrés dans les factures d'électricité. Une nouvelle loi adoptée en 2015 ouvre la production d'électricité à des sociétés productrices indépendantes. Une centrale solaire de 50 MW devrait représenter la première société de ce type à fournir de l'électricité à EDD (acheteur unique).

Une interconnexion haute tension avec l'Éthiopie et la capacité de production thermique d'EDD constituent les principales sources d'approvisionnement en électricité. La société nationale d'électricité dispose de 18 générateurs alimentés au fioul lourd à Boulaos et de 6 générateurs diesel à Marabout. La capacité de production effective d'EDD est limitée à 67 MW. Il existe deux systèmes de panneaux solaires décentralisés, notamment à Ali Addeh et Adailou, exploités par l'Agence djiboutienne de développement social (ADDS). La Banque mondiale soutient un projet d'exploration géothermique multidonateurs de 31 millions de dollars, en cours de mise en œuvre, qui vise à exploiter le potentiel considérable dont disposerait le pays. La mise en valeur de cette source d'énergie de base à faible coût pourrait contribuer à éliminer le principal obstacle à la création d'entreprises dans le pays.

L'interconnexion entre l'Éthiopie et Djibouti, opérationnelle depuis 2012, permet un approvisionnement peu coûteux en hydroélectricité tout au long de l'année. Cependant, les importations d'électricité ne font pas l'objet d'une garantie ferme, car l'Éthiopie réduit régulièrement la fourniture, en particulier pendant la saison sèche (de septembre à février). Durant la saison des pluies (de juin à août), les pannes sur le réseau de transport éthiopien entraînent souvent des interruptions inopinées, ce qui nécessite de redémarrer les groupes électrogènes thermiques pour alimenter le pays en électricité.

L'offre d'électricité devrait satisfaire la demande sur le long terme. Selon le plan d'augmentation de la capacité d'EDD, les énergies solaire, géothermique et éolienne constitueront le socle sur lequel reposera l'équilibre entre l'offre et demande. Les générateurs alimentés au fioul à Marabout, Boulaos et Jaban'as

serviront d'unités d'appoint. L'objectif est de sécuriser la fourniture avant que l'énergie géothermique de base ne soit disponible, et de compenser l'intermittence de la production hydroélectrique, solaire et éolienne. À brève échéance, toutefois, EDD pourrait voir diminuer sa marge de réserve. Ce risque est atténué par l'augmentation récente de la capacité, passée de 50 à 80 MW d'énergie importée par le biais de l'interconnexion avec l'Éthiopie. Une deuxième ligne d'interconnexion est en cours de construction (140 MW) qui permettra au pays de bénéficier du surcroît d'excédent qui sera disponible en Éthiopie dans les années à venir. Du côté de la demande, le taux de croissance de la consommation d'électricité est estimé entre 5 et 10 %, tiré par le développement économique du pays.

Lorsqu'il sera achevé à l'horizon 2024, le projet envisagé aura un impact relativement modeste sur la demande nationale d'électricité. À ce moment-là, la consommation totale des clients supplémentaires raccordés au réseau grâce au projet devrait représenter 69,7 GWh par an, soit 7,4 % de la consommation nationale. La charge maximale nationale devrait augmenter de 20 MW, soit 6,7 % de la demande prévue. Djibouti est en train d'emprunter la voie d'une croissance verte, avec en ligne de mire une production d'électricité reposant à 100 % sur les énergies renouvelables d'ici 2035, objectif fixé par le président de la République. Djibouti regorge de ressources en énergies renouvelables, mais celles-ci sont pratiquement inexploitées à ce jour. Le potentiel énergétique éolien est non négligeable, notamment à Gali Ma'aba, Ghoubet et Bada, de même que le potentiel énergétique solaire, grâce à un rayonnement solaire élevé. Le potentiel géothermique du pays est également considérable, et pourrait être la source d'une fourniture énergétique de base pour le pays.

Les réseaux de transport et de distribution sont limités et fragmentés. Le réseau de transport se limite à l'interconnexion des deux centrales électriques (Marabout et Boulaos dans la ville de Djibouti), des lignes moyenne tension (MT) allant jusqu'à Arta et Ali Sabieh, et la ligne 230 kV qui rejoint l'Éthiopie dans le sud (voir la ligne rouge sur la carte 1 ci-dessous). Le réseau de distribution est principalement concentré autour des centrales électriques, situées dans des zones où vit la population, à savoir les villes de Djibouti, Tadjourah, Obock, Dikhill et Ali Sabieh. Depuis 2012, Djibouti importe 65 à 70 % de son électricité d'Éthiopie, dans le cadre d'un contrat interruptible, puisque l'Éthiopie vend son surplus d'électricité à Djibouti. Une deuxième ligne d'interconnexion est en construction. Une renégociation du contrat existant est en cours dans l'optique de passer à un contrat ferme pour une bonne partie de la fourniture.

La Vision 2035 de Djibouti décline la stratégie de développement à long terme du pays pour assurer l'accès à l'électricité à toute la population d'ici 2035 afin d'améliorer ses conditions de vie et moderniser les zones rurales. Seulement 50 % de la population, soit 70 000 foyers dans les zones urbaines, bénéficient d'un raccordement au réseau. Le Projet d'accès et de diversification du secteur de l'énergie (PADSE), financé par la Banque et clos en décembre 2014, a permis de réaliser 2 828 nouveaux branchements électriques à Balbala, un bidonville près de la ville de Djibouti. Le projet a aidé à construire dans la zone les infrastructures de base nécessaires à une extension du réseau permettant de réaliser 1 700 branchements supplémentaires de la date de clôture du projet jusqu'en septembre 2016. Ces résultats très satisfaisants ont mis en lumière la forte demande de la population locale à l'égard des services modernes d'électricité et leur capacité à s'acquitter des frais de branchement facturés par EDD. En outre, le PADSE présentait des avantages importants, comme la relance de l'économie locale grâce à de nouvelles activités génératrices de revenus, à l'instar des épiceries ; l'ouverture de plusieurs centres de soins médicaux ; et l'amélioration de la sécurité et de la mobilité des femmes et des enfants grâce aux nouveaux dispositifs d'éclairage public.

C. Objectif(s) de développement du projet envisagé(s)

Objectif (s) de développement (tiré(s) du PAD)

L'objectif de développement du projet est d'accroître l'accès à l'électricité dans la zone ciblée du projet à Djibouti.

Principaux résultats

- i) Personnes ayant gagné accès à l'électricité dans le cadre du projet grâce aux branchements domiciliaires (nombre) - (indicateur de base)
- ii) Personnes ayant gagné accès à l'électricité dans le cadre du projet par des branchements communautaires (nombre) - (indicateur de base)
- iii) Bénéficiaires directs du projet (nombre) - (indicateur de base)

D. Description du projet

Le projet aidera à élargir l'accès à l'électricité aux couches les plus pauvres de la population de Djibouti en deux phases successives : La phase 1 consistera en l'électrification de Balbala, le plus grand bidonville de la ville de Djibouti, tout en soutenant l'initiative d'aménagement de logements sociaux prise par le président afin de mettre un terme au développement des bidonvilles. La phase 2 consistera à étendre le réseau moyenne tension au sud du pays pour permettre le raccordement d'une fraction importante de la population au réseau électrique national. Le projet vise à raccorder plus de 11 % des habitants pauvres de la République de Djibouti au réseau électrique et à mettre en place un programme national d'électrification durable (le « Programme »).

Les composantes du projet sont les suivantes :

Composante 1 : Extension et densification des systèmes de distribution (22,6 millions de dollars de l'IDA pour l'extension du réseau de distribution et 2 millions de dollars d'EDD pour la réalisation de 13 960 branchements). À la phase 1, il s'agira de financer les infrastructures requises pour raccorder 9 000 ménages de Balbala au réseau électrique et installer 790 nouveaux lampadaires. La première phase vise à consolider et étendre le réseau électrique BT/MT à Balbala grâce à la construction de nouveaux postes et lignes électriques pour couvrir les zones sans électricité. En outre, l'éclairage public sera réalisé en utilisant les mêmes poteaux que ceux des fils BT. Les quartiers de Balbala qui auront accès aux lignes MT et où le réseau BT sera étendu sont les suivants : Dogley, Warabley 1 et 2 à Balbala Nord (4 000 nouveaux branchements) et Layabley, Layabley bis, PK12 Zone Cinéma, Nassib à Balbala Sud (5 000 branchements). La phase 2 portera sur l'électrification des régions du sud de Djibouti suivant le même schéma technique. Cette phase nécessitera de réaliser des investissements plus importants dans l'infrastructure de base, c'est-à-dire l'extension du réseau MT, mais elle devrait encore permettre de réaliser environ 4 960 branchements domiciliaires et d'installer 435 lampadaires. L'identification précise des villes et des villages devant bénéficier de la phase 2 se fera ultérieurement à l'issue des études techniques en cours réalisées par EDD.

La phase 1 du projet consiste notamment à consolider le réseau électrique BT/MT existant à Balbala et à l'étendre grâce à la construction de nouveaux postes et lignes électriques pour couvrir les zones sans électricité. La phase 2 du projet consiste notamment à étendre le réseau électrique MT de la ville de Djibouti dans le sud du pays et à construire de nouveaux postes et un réseau basse tension. Toutes les lignes électriques sont aériennes et construites selon les normes techniques d'EDD.

Le projet intègre plusieurs mesures visant à réduire les coûts de branchement et à faciliter l'accès à l'électricité aux couches pauvres de la population. Ainsi, les coûts de branchement pour EDD seront supportés par la société (40 %) et le bénéficiaire final (60 %). En outre, EDD et le ministère des Finances ont convenu d'exonérer de taxes tous les matériels importés au titre projet. Cette exonération entraînera

une réduction du coût du branchement d'environ 20 %. Les coûts de branchement d'EDD pour le « dernier kilomètre » se situent au milieu de l'échelle par rapport aux pays de référence.

Composante 2 : Assistance technique et production de connaissances (0,7 million de dollars de l'IDA et 0,28 million de dollars d'EDD). Dans le cadre de l'assistance technique, on financera l'élaboration du Programme national d'électrification durable et d'études techniques pertinentes, y compris un plan d'action pour soutenir les efforts déployés par l'État djiboutien pour parvenir à i) un taux d'électrification de 100 % à l'horizon 2035 ; ii) une fourniture énergétique reposant à 100 % sur les énergies renouvelables ; et iii) une réduction des migrations urbaines. Un schéma directeur du réseau de distribution sera élaboré pour appuyer ce programme national d'électrification. L'objectif est d'avoir une vision complète des zones et de la période où le réseau de distribution réelle devra être étendu, et des zones où d'autres techniques d'électrification devraient être utilisées (mini-réseaux solaires et éoliens, lignes unifilaires avec retour par la masse) pour alimenter la population rurale en électricité. Il a été proposé de créer un comité directeur interministériel chargé de piloter le programme national d'électrification. Le schéma directeur du réseau de distribution s'appuiera sur le schéma directeur d'aménagement urbain, approuvé par l'État djiboutien en 2015 et sur le schéma directeur du réseau de transport de juin 2015. L'électrification aidera l'État djiboutien à lutter contre l'exode rural dans chaque région. Une évaluation des sources locales d'énergie renouvelable (éolienne, solaire, géothermique) sera réalisée pour chaque ville et village à électrifier. Un plan de mise en œuvre tenant compte des priorités de l'État djiboutien sera également proposé. Cette composante permettra également de financer le coût de la mise en œuvre et de la supervision du projet.

Qui plus est, elle comprendra des activités de participation citoyenne pour donner des moyens d'expression aux bénéficiaires du projet, notamment les femmes et les jeunes, et comportera par conséquent des approches de communication allant de la base au sommet, telles que des réunions communautaires et des activités de sensibilisation des bénéficiaires des régions reculées. Durant la préparation, EDD et l'équipe de la Banque mondiale ont rencontré un groupe représentatif des bénéficiaires. En ce qui concerne le suivi, EDD comprend l'importance de la participation citoyenne. Le consultant chargé des mesures de sauvegarde sociale, recruté à temps partiel par l'UEP, assurera également le suivi de la participation des bénéficiaires et la conformité au Mécanisme de règlement des griefs (GRM). Un indicateur sera utilisé pour mesurer la participation citoyenne. Il s'agira du nombre et du pourcentage de plaintes enregistrées en rapport avec le bénéfice des avantages du projet. Une boucle de retour sera maintenue ouverte tout au long de la phase de mise en œuvre, et la Banque suivra le dialogue mené par EDD et les réponses que celle-ci apportera.

Des études techniques détaillées pour la phase 2 examineront les normes applicables aux branchements des ménages pauvres afin d'optimiser les coûts, par ex. l'utilisation de panneaux électriques prêts à l'emploi. La conception technique et la liste exhaustive des équipements utilisés dans la phase 2 seront fournies à un stade ultérieur puisque les emplacements précis des installations ne sont pas encore connus.

EDD contribue au coût total du projet à hauteur de 4,85 millions de dollars destinés à financer principalement les coûts de branchement qui ne sont pas supportés par les clients (compteurs et installation), les études techniques, l'acquisition de parcelles de terrain pour les transformateurs de distribution MT/BT et les études sociales et environnementales. En effet, EDD financera des études techniques pour rationaliser davantage les procédures de branchement et identifier régulièrement des possibilités de réaliser des économies afin de réduire davantage les coûts unitaires. Ces études sont également nécessaires pour concevoir l'extension du réseau dans le cadre de la composante 1, c'est-à-dire le câblage entre le réseau BT et les habitations, l'installation des fusibles, des compteurs et des disjoncteurs.

Intitulé de la composante :

Composante 1 : Extension et densification des systèmes de distribution

Observations (facultatif)

22,6 millions de dollars de l'IDA pour l'extension du réseau de distribution et 2 millions de dollars d'EDD pour la réalisation de 13 960 branchements.

Intitulé de la composante :

Composante 2 : Assistance technique, renforcement des capacités et gestion du programme

Observations (facultatif)

0,7 million de dollars de l'IDA et 0,28 million de dollars d'EDD.

E. Emplacement du site du projet et principales caractéristiques physiques pertinentes pour l'analyse des mesures de sauvegarde (si connus)

Une analyse des mesures de sauvegarde est nécessaire pour la composante 1 « Extension et renforcement des systèmes de distribution », qui comprend le financement du sous-réseau de transport et du réseau de distribution, de transformateurs MT/BT et de l'éclairage public.

Les principaux impacts environnementaux et sociaux et les risques liés au projet tiennent à la phase de construction de toutes les infrastructures ; les impacts associés aux chantiers de construction et ceux liés à la présence physique d'infrastructures lors de leur exploitation et de leur entretien, en particulier la production de matériaux dangereux et d'autres déchets (par exemple, les huiles provenant des transformateurs et les condensateurs, etc.) ; et les risques associés à la sécurité des populations.

F. Spécialistes des mesures de sauvegarde environnementale et sociale de l'équipe

Fatou Fall (GSU01)

Mohamed Adnene Bezzaouia (GEN05)

II. MISE EN ŒUVRE

L'Emprunteur sera le ministère des Finances, qui signera un accord subsidiaire avec l'organisme d'exécution, à savoir EDD. L'organisme d'exécution (EDD), qui a prouvé qu'il avait les capacités techniques requises en exécutant avec succès un projet d'électrification à Balbala dans le cadre du Projet d'accès et de diversification du secteur de l'énergie (PADSE), clôturé en décembre 2014, qui a permis d'alimenter plus de 26 000 personnes en électricité. L'organisme d'exécution du PADSE était officiellement le bureau du Premier ministre, mais l'exécution du projet a été assurée en réalité par des agents d'EDD qui se sont enrichis de cette expérience et constitueront l'équipe de base du projet envisagé. Actuellement, EDD met en œuvre aussi le projet d'exploration géothermique multidonateurs (P127143). EDD opère sous la supervision technique du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MENR) et sous la supervision financière du ministère des Finances, qui est l'emprunteur pour le projet.

Durant la préparation du projet, l'attention a été portée sur les capacités techniques et de mise en œuvre d'EDD. L'unité d'exécution du projet (UEP) d'EDD sera dirigée par un directeur de projet et un directeur adjoint qui ont bénéficié d'une formation approfondie sur le tas en tant que membre du personnel de base du projet précédent, le PADSE. Les risques fiduciaires importants évalués au cours de la préparation seront atténués en renforçant de l'UEP avec des professionnels ayant une grande expérience dans les domaines de la passation des marchés et de la gestion financière. L'UEP a ainsi été dotée de quatre agents du projet géothermique parallèle, qui ont assumé les responsabilités suivantes dans les deux projets : passation des marchés, gestion financière, et mesures de sauvegarde environnementale et sociale. Les synergies recherchées entre les deux projets devraient renforcer les capacités du pays en matière de gestion technique et

administrative des projets.

L'attention a également été portée sur les mesures pour lutter contre la corruption adoptées par EDD en son sein et pour gérer ses consultants et autres fournisseurs. Il a été noté que tous les contrats passés entre EDD et ses fournisseurs comprennent des clauses anti-corruption à signer par les entrepreneurs. Les procédures d'EDD cadrent avec les dispositions des Directives pour la lutte contre la corruption de la Banque applicables au projet.

III. POLITIQUES DE SAUVEGARDE SUSCEPTIBLES DE S'APPLIQUER

Mesures de sauvegarde	Déclenchées ?	Explication (facultatif)
Évaluation environnementale (PO/PB 4.01)	Oui	<p>Phase 1 : Une étude d'impact environnemental et social (EIES) a été réalisée, qui a examiné toutes les zones et les infrastructures concernées par le projet dans le district de Balbala. Phase 2 : Un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) a permis d'élaborer une liste de situations pour lesquelles le financement de sous-projets est exclu. Il s'agit de sous-projets qui peuvent i) présenter un risque environnemental ou social élevé (sous-projets de catégorie A) ; ii) affecter les habitats naturels ou les aires protégées ; iii) provoquer un déboisement de grande envergure ou toucher des forêts classées ; iv) avoir un impact sur le patrimoine culturel archéologique ou communautaire ; v) impliquer l'utilisation de biphenyles polychlorés (PCB). Les études d'impact environnemental et social (EIES) spécifiques aux sites seront préparées, examinées et approuvées par l'autorité environnementale et la Banque mondiale et présentées dans le pays et sur le site internet externe de la Banque avant le début de tous les travaux de génie civil.</p> <p>Tant l'évaluation environnementale (EIES) de la phase 1 que le CGES de la phase 2 sont parvenues à la conclusion selon laquelle le projet aura des impacts négatifs modérés, qu'il sera facile de gérer, et auront une portée géographique limitée, et ont recommandé i) des PGES assortis de mesures d'atténuation des risques environnementaux ; ii) un plan de renforcement des capacités pour EDD, certaines autorités et certains comités de quartier associés au projet ; iii) un dispositif institutionnel pour la gestion et le suivi des questions environnementales ; iv) un mécanisme de règlement des griefs. Dans le cadre de l'EIES,</p>

		les populations affectées par le projet ont été consultées et leurs exigences ont été prises en compte. L'EIES a été publié sur le site web d'EDD et sur le site internet externe de la Banque le 8 décembre 2016. Pour la phase 2, le CGES a été approuvé après l'organisation d'une consultation publique le 22 février 2017 à laquelle ont participé des représentants des principales institutions nationales associées à la mise en œuvre et publié sur le site internet d'EDD et sur le site internet externe de la Banque le 15 mars 2017.
Habitats naturels (OP/BB 4.04)	Non	Le projet n'aura pas d'impact sur les habitats naturels, car les activités seront réalisées dans des zones urbaines.
Forêts (OP/BP 4.36)	Non	Le projet n'aura pas d'impact sur les forêts, car les activités seront réalisées dans des zones urbaines.
Lutte antiparasitaire PO 4.09	Non	Le projet ne nécessitera pas l'utilisation de pesticides ou d'autres produits connexes.
Patrimoine culturel physique PO/PB 4.11	Non	L'opération envisagée ne posera pas de risques de dommage au patrimoine culturel communautaire existant.
Populations autochtones (OP/BP 4.10)	Non	Il n'existe pas de populations autochtones connues à Djibouti au sens de l'OP 4.10.
Réinstallation involontaire (OP/BP 4.12)	Oui	<p>Le projet déclenchera l'OP 4.12 sur la Réinstallation involontaire, car la mise en œuvre des activités financées nécessitera une réinstallation économique temporaire (et dans certains cas une réinstallation physique permanente) de personnes, qui pour la plupart occupent des terrains de l'État et des servitudes de passage.</p> <p>Phase 1 : Comme les sites du projet sont connus et que les impacts et les personnes affectées par le projet (PAP) ont déjà été recensés, EDD a élaboré un Plan d'action de réinstallation abrégé (PARA) (daté du 23 novembre 2016) qui a été rendu public dans le pays par EDD sur son site internet et sur le site internet externe de la Banque mondiale le 8 décembre 2016.</p> <p>EDD estime que les impacts négatifs sont d'un niveau faible à modéré. Soixante-quatre (64) personnes devraient être affectées principalement du fait du démantèlement d'actifs légers fixes et/ou mobiles (abris, comptoirs, etc.)</p>

		<p>fabriqués en tôle et/ou en bois. Le budget total estimatif du PARA s'élève à environ 40 000 dollars, dont environ 30 000 dollars d'indemnités destinées aux personnes affectées par le projet.</p> <p>Phase 2 : EDD a élaboré un Cadre de politique de réinstallation (CPR) dans la mesure où la nature exacte des impacts dans les autres sites du projet (y compris dans les régions) ne sera pas connue au moment l'évaluation préalable. Le CPR précisera les principes et les procédures de réinstallation, les arrangements institutionnels et financiers, les mécanismes de règlement des griefs, le nombre estimatif des personnes affectées, le cadre juridique examinant l'adéquation entre les lois de l'emprunteur et les exigences des politiques de la Banque, les méthodes d'évaluation des actifs à appliquer aux sous-projets devant être financés lors de la mise en œuvre du projet. Les plans d'action de réinstallation (PAR) seront préparés une fois que les impacts détaillés seront connus, conformément aux exigences de la Banque et avant le démarrage des travaux de construction.</p> <p>Le CPR (et les PAR subséquents) a été établi en français en consultation avec les communautés affectées, et sera rendu public au niveau local (avant l'évaluation préalable et/ou le démarrage des travaux de construction dans le cas des PAR) dans une forme et d'une manière accessibles aux parties prenantes du projet, entre autres. Le CPR a été rendu public dans le pays et sur le site internet de l'Infoshop de la Banque mondiale le 15 mars 2017.</p>
Sécurité des barrages (OP/BP 4.37)	Non	Le projet ne prévoit pas de construction ou de recours à des barrages.
Projets relatifs aux eaux internationales (OP/BP 7.50)	Non	Le projet n'aura aucun impact sur des eaux internationales.
Projets conduits dans des zones en litige (OP/BP 7.60)	Non	Le projet n'est pas réalisé dans des zones litigieuses.

IV. Identification et gestion des principaux problèmes liés aux politiques de sauvegarde

A. Résumé des principaux problèmes de sauvegarde

1. Décrire les problèmes de sauvegarde et les impacts associés au projet envisagé. Identifier et décrire tout impact possible de grande envergure, significatif et/ou irréversible :

S'agissant des problèmes sociaux, EDD estime que les impacts négatifs de la phase 1 sont de

niveau faible à modéré. Soixante-quatre (64) personnes devraient être affectées principalement du fait du démantèlement d'actifs légers fixes et/ou mobiles (abris, comptoirs, etc.) fabriqués en tôle et/ou en bois.

Phase 2 : Les problèmes sociaux potentiels devraient être semblables à ceux de la phase 1, mais cela sera confirmé une fois que le client aura identifié et déterminé les sites du projet.

Pour ce qui est des problèmes environnementaux, le projet a un impact positif qui entraînera l'amélioration des moyens de subsistance des pauvres grâce à l'amélioration des services de distribution et à l'extension de la couverture de ces services aux communautés mal desservies. Les principaux impacts négatifs environnementaux sont liés i) aux lignes électriques MT/BT et aux transformateurs, qui sont dangereux ; ii) à la contamination des sites des travaux par des déchets solides et liquides ; iii) aux accidents pouvant survenir dans le cadre des travaux sur les réseaux MT/BT ; et iv) aux accidents pouvant survenir durant le raccordement des clients. Une attention particulière sera accordée aux aspects de sécurité associés aux travaux de construction et à l'exploitation du réseau de distribution, et notamment au raccordement des ménages au réseau. Aucune végétation naturelle ou plantation ne sera détruite.

2. Décrire les éventuels impacts indirects et/ou à long terme dus aux activités futures prévues dans la zone du projet :

Avec l'accès à l'électricité, les impacts à long terme seraient positifs.

3. Décrire toutes les solutions de rechange du projet (le cas échéant) pour aider à éviter ou minimiser les impacts négatifs.

4. Décrire les mesures prises par l'emprunteur pour régler les problèmes liés aux politiques de sauvegarde. Fournir une évaluation de la capacité de l'emprunteur à planifier et mettre en œuvre les mesures décrites.

Pour la phase 1, l'emprunteur a préparé un plan d'action exhaustif (PGES et PARA) en vue d'atténuer les impacts, qui sont de niveau faible à modéré. Pour la phase 2, l'emprunteur a préparé un CGES prévoyant une procédure d'examen minutieux par le biais de l'établissement de données clés pour un diagnostic environnemental et social, qui déterminera l'ampleur des impacts négatifs de l'activité sur le milieu humain et l'environnement biophysique et les mesures de sauvegarde nécessaires (EIES/PGES/PARA). Les mesures d'atténuation identifiées dans cet outil de sauvegarde seront incluses dans le cahier des charges des opérateurs et des entrepreneurs.

En ce qui concerne les aspects sociaux, le client a préparé un PARA pour la phase 1 et un CPR pour la phase 2.

L'emprunteur a des capacités modérées, étant donné qu'il a dû faire face à des déplacements économiques temporaires très similaires et les a gérés dans le cadre du PADSE, alors que l'OP 4.12 n'avait pas été déclenchée.

L'emprunteur va recruter deux consultants permanents pour la gestion et le suivi des questions environnementales et sociales respectivement.

5. Identifier les principales parties prenantes et décrire les mécanismes de consultation et de divulgation concernant les politiques de sauvegarde, en mettant l'accent sur les personnes qui pourraient être affectées.

Une série de visites sur le terrain et de consultations a été menée par EDD auprès des personnes qui pourraient être affectées et d'autres parties prenantes concernées.

B. Exigences de divulgation (N.B. : Les sections ci-dessous ne s'affichent que si la politique de sauvegarde correspondante est déclenchée)

Évaluation environnementale/audit/plan de gestion/autre	
Date de réception par la Banque	1 ^{er} mars 2017
Date de soumission à l'InfoShop	15 mars 2017
Pour les projets de la catégorie A, date de communication du résumé analytique de l'évaluation environnementale aux Administrateurs	
Publication « dans le pays »	
Djibouti	14 mars 2017
<i>Observations :</i>	
Plan d'action/cadre/processus de politique de réinstallation	
Date de réception par la Banque	1 ^{er} mars 2017
Date de soumission à l'InfoShop	15 mars 2017
Publication « dans le pays »	
Djibouti	14 mars 2017
<i>Observations :</i>	
Si le projet déclenche la politique relative à la Lutte antiparasitaire et/ou au Patrimoine culturel physique, les problèmes connexes respectifs doivent être réglés et rendus publics dans le cadre de l'évaluation environnementale, de l'audit ou du plan de gestion environnementale (PGE).	
S'il n'est pas prévu de rendre public dans le pays l'un des documents mentionnés ci-dessus, expliquer pourquoi :	

C. Indicateurs de suivi de la conformité au niveau institutionnel (à remplir lorsque l'ISDS est finalisée à la réunion de décision sur le projet) (NB : Les sections ci-dessous n'apparaissent que si la politique de sauvegarde correspondante est déclenchée)

OP/BP/GP 4.01 - Évaluation environnementale						
Le projet nécessite-t-il un rapport d'évaluation environnementale distinct (incorporant le PGE) ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	No n	<input type="checkbox"/>	S.O.	<input type="checkbox"/>
Si oui, l'Unité environnementale régionale ou le chef de service au Pôle mondial ont-ils examiné et approuvé le rapport d'évaluation	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	No n	<input type="checkbox"/>	S.O.	<input type="checkbox"/>

environnementale ?						
Le coût et les responsabilités concernant le PGE sont-ils intégrés au crédit/prêt ?	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input checked="" type="checkbox"/>	S.O.	<input type="checkbox"/>
OP/BP 4.12 – Réinstallation involontaire						
Un plan de réinstallation/plan abrégé/ cadre de politique/cadre de processus (selon le cas) a-t-il été préparé ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	S.O.	<input type="checkbox"/>
Si oui, l'Unité régionale responsable des mesures de sauvegarde ou le chef de service au Pôle mondial a-t-il examiné le plan ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	S.O.	<input type="checkbox"/>
Un déplacement/une réinstallation sont-ils prévus ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	À déterminer	<input type="checkbox"/>
Selon les estimations, 22 personnes devraient être affectées						
Un déplacement économique est-il prévu ? (Perte d'actifs ou d'accès à des actifs entraînant une perte de revenus ou d'autres moyens de subsistance)	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	À déterminer	<input type="checkbox"/>
41 Indiquer le nombre estimé de personnes qui seront affectées						
Politique de divulgation de l'information de la Banque mondiale						
Des documents pertinents de politiques de sauvegarde ont-ils été envoyés à l'Infoshop de la Banque mondiale ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	S.O.	<input type="checkbox"/>
Les documents pertinents ont-ils été rendus publics dans le pays sur un support public, dans une forme et avec une terminologie compréhensibles et accessibles aux groupes affectés par le projet et aux ONG locales ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	S.O.	<input type="checkbox"/>
Ensemble des mesures de sauvegarde						
Un calendrier, un budget et des responsabilités institutionnelles satisfaisants ont-ils été préparés pour la mise en œuvre de mesures liées aux politiques de sauvegarde ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	S.O.	<input type="checkbox"/>
Les coûts liés aux mesures de sauvegarde ont-ils été inclus dans le coût du projet ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	S.O.	<input type="checkbox"/>
Le système de suivi et d'évaluation du projet prévoit-il le suivi des impacts des sauvegardes	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	S.O.	<input type="checkbox"/>

et des mesures liées aux politiques de sauvegarde ?						
Des modalités de mise en œuvre satisfaisantes ont-elles été convenues avec l'emprunteur et bien prises en compte dans les documents juridiques du projet ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non n	<input type="checkbox"/>	S.O.	<input type="checkbox"/>

V. Point de contact

Banque mondiale

Personne à contacter : Roger Coma Cunill
Titre : Spécialiste senior en énergie

Personne à contacter : Frédéric Verdol
Titre : Ingénieur senior en énergie

Emprunteur/client/bénéficiaire

Nom : Ministère de l'Économie et des Finances
Personne à contacter : Ali Mohamed Ali
Titre : Directeur des financements extérieurs
Courriel : aligadileh@yahoo.fr

Organes d'exécution

Nom : Électricité de Djibouti
Personnes à contacter : Djama Agza
Titre : Directeur
Courriel : djama-agza@edd-dj.com

VI. Pour de plus amples renseignements, contacter :

The World Bank
1818 H Street, NW
Washington, D.C. 20433
Téléphone : (202) 473-1000
Site internet : <http://www.worldbank.org/projects>

VII. Approbation

Chef(s) d'équipe de projet :	Nom : Roger Coma Cunill, Frédéric Verdol	
<i>Approuvé par :</i>		
Chef de service au Pôle mondial d'expertise :	Nom : Erik Magnus Fernstrom (PMGR)	Date : 21 mars 2017
Directeur des opérations :	Nom : Asad Alam (DO)	Date : 22 mars 2017